

Conseil Territorial

Conseil Exécutif du 29 mai 2009

**DELIBERATION N° 123-2009**

**Autorisation d'ester en justice – Préfet de Saint-Pierre et Miquelon c/ Collectivité Territoriale – Déréféré préfectoral contre la délibération accordant la protection de la Collectivité à Monsieur PLANTEGENEST.**

\*\*\*

**LE CONSEIL EXECUTIF DU CONSEIL TERRITORIAL  
DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON**

**Vu** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de justice administrative ;

**Vu** les recours introduits par le Préfet de Saint Pierre et Miquelon, en référé et au fond, contre la délibération du Conseil Territorial accordant la protection de la Collectivité à Monsieur PLANTEGENEST alors qu'il occupait le siège de Président du Conseil Général ;

**Considérant** qu'il convient que la Collectivité défende ses intérêts dans ces instances ;

**Sur** le rapport de son Président ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT**

**Article 1** – Le Président du Conseil Territorial de Saint-Pierre et Miquelon est autorisé à agir en justice dans l'affaire Préfet de Saint Pierre et Miquelon c/ Collectivité Territoriale, instances enregistrées sous les numéros 17-09 et 18-09 devant le Tribunal Administratif de Saint Pierre.

Article 2 – Le Président du Conseil Territorial de Saint-Pierre et Miquelon donne pouvoir à Monsieur Nicolas CORDIER, responsable des affaires juridiques du Conseil Territorial pour représenter le Conseil dans ces instances.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au journal officiel de Saint-Pierre et Miquelon, et fera l'objet des publications et notifications nécessaires, et sera transmis au Tribunal Administratif de Saint Pierre et Miquelon.

**Adopté**

5 voix pour  
X voix contre  
X abstention(s)  
Membres du C.E : 8  
Membres présents : 5  
Membres votants : 5

Le Président,

  
Stéphane ARTANO



SAINT-PIERRE et MIQUELON  
Reçu à la Préfecture  
Le .....05..JUN. 2009..

